Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Les résidences d'Orziolo, permis d'aménager de 24 lots

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: SARL LA COLLINE DU GOLFE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: LEONARDI DOMINIQUE

RCS / SIRET: 4 9 4 9 2 3 0 8 9 0 0 0 1 0 Forme juridique: SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
n°47 Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols → b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Projet d'une superficie de 29 805,23 m² supérieur à 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un permis d'aménager de 24 lots d'une superficie de 29 805,23m²

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Il est prévu l'prévu l'aménagement de 24 lots à construire d'une surface totale de 26 513,87 m2 incluant les Espaces verts pour une surface de 8 926,66 m2 dont les zones de ces dernières sont définies également comme zone non-aedificandi, Elles peuvent êtres déplacer à la guise du propriétaire du lot sans jamais en changer la surface totale qui est attribué à son lot. Les constructions seront uniquement composées de résidences destinées à l'habitation. L'implantation des constructions s'intégrera parfaitement aux courbes de niveaux, les faitages des toitures seront parallèles à ces courbes, afin de ne pas créer de blessures formelles dans le paysage. A l'intérieur du lotissement la voie de desserte sera constituée d'une chaussée de 5m de large et d'un trottoir de 1,5 m de large, conformément au programme des travaux joint à la demande de permis d'aménager.
Concernant l'accès aux lots privatifs au sein du lotissement, il n'est autorisé qu'un seul accès par lot tel que défini par le projet architectural joint à la demande de permis d'aménager. Le lotissement sera desservi depuis le réseau public d'eau potable. Le lotissement sera desservi depuis le réseau public d'électricité. Le lotissement sera desservi depuis les réseaux publics de téléphone (3 gaines dont une prévision fibre). Pour toutes constructions, les eaux usées doivent être recueillie sur le réseau interne qui lui-même sera raccordé au réseau communal.Le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la voirie, sera réalisé par le lotisseur conformément au programme des travaux annexé à la demande de permis d'aménager une étude de la loi sur l'Eau est en cours avec le bureau GEO 2A. Chaque propriétaire devra drainer ses eaux pluviales à l'intérieur de son lot. (A sa demande de permis de Construire du traitement. Le terrain conservera au plus proche sa topographie naturelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cf. Programme de travaux pré diagnostic environnemental

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet est régi par un règlement du lotissement. Chaque propriétaire de lot devra déposer un permis de construire.
Cf. Pré diagnostic environnemental

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager

- Déclaration loi sur l'eau application de l'Article L 214-1 du code de l'environnement, nomenclature 2.1.5.0 du décret n°2006-881 du 17 juillet 2006 relatif aux rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration.

- Demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L 341-1 et suivants du code forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total de l'espace consacré au Projet	29 805,23 m2
Espace vert inclus dans les lots	8 926,66 m2
Voirie	2 840,22 m2
Commun et autres et zone bassin	424,89 m2
24 places banalisés	386,25 m2
Total des lots y compris espaces verts	26 513,87 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de PIETROSELLA en Corse du Sud
Lieu-dit « ORZIOLO »
Cadastré : section B n° 374 - 373

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 1° 8 5' 1 7 " 26 **Lat.** 0 8 ° 1 1' 0 3" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Pietrosella
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 Marin – Zone de Protection Spéciale (Directive « Oiseaux ») FR9410096 - ILES SANGUINAIRES, GOLFE D'AJACCIO 1,7 km Site Natura 2000 Marin – Zone Spéciale de Conservation (Directive « Habitats Faune Flore ») FR9402017 - GOLFE D'AJACCIO 1,7 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Cf. Pré diagnostic environnemental
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Terrain du projet se situant en milieu naturel en continuité d'une urbanisation existante.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase de travaux, le projet pourra engendrer le déplacement d'engins de chantier en journée
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de travaux pourra engendrer des nuisances sonores dues au chantier pour les habitations attenantes mais cela reste temporaire

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de travaux pourra occasionnellement engendrer des odeurs mais cela reste négligeable.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet pourra engendrer des vibration lors de la phase de travaux mais cela reste négligeable, temporaire voire occasionnel
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Il est prévu un éclairage public conformément à la réglementation en vigueur
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase de travaux engendre le rejet de pollution dans l'air du fait de la combustion des gaz à échappement. Cela reste limité et temporaire
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les travaux peuvent engendrer un rejet accidentel de liquide dans le milieu naturel. La mise en œuvre de précautions environnementales de chantier permet d'éviter l'impact.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendre des effluents d'eau usée. Elle sont dirigées dans le réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Un système de gestion des eaux pluviales sera réalisé avec un bassin de rétention prévu à cet effet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de travaux engendre la production de déchets du BTP et de DIB. Il sont collectés et traités selon la réglementation. La phase d'exploitation engendrera la production de déchets ménagers du fait des habitations.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Constructibilité prévue au PLU de la commune de Pietrosella. Parcelle non utilisée, ne comportant aucun usage agricole ou forestier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Pre diagnostic environnemental en annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pré diagnostic environnemental (présentation du projet, évaluation des impacts potentiels et des mesures environnementales préconisées Permis d'aménager

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à AJACCIO le, 20/05/2021

Signature

La Colline du Golfe
Lotisseur
6, chemin de la Pietrina
Le Sicila - 20000 AJACCIO
Tél. 04 95 21 82 72 / Mail : pcolotis@orange.fr
SIRET : 494 923 089 00018 - APE : 742C